

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2013
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants : 24

Conseillers absents - excusés : Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Yves COLOMBAIN.

Procurations : Gérard VIRY à Pascal PELINSKI,
Jean-Marie HIRTZ à Jean-François PASQUET,
Bernard BRAUN à Jean-Pierre ROUILLON.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 13 décembre 2013

N° 2013-093

Objet : Attribution de primes au ravalement de façades campagne obligatoire - Périmètre 2012 Rue de l'Orme
Rubrique : 7.5.2.

Rapporteur : Claude FINANCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Il expose au conseil municipal les demandes de prime de ravalement de façades déposées par :

- ❖ Mme GILLET Dominique, pour un immeuble sis 28 rue de l'Orme,
- ❖ Mme BONNE-LABLANCHETAIS Corinne, pour un immeuble sis 29 rue de l'Orme.

En application du règlement d'octroi, la commission cadre de vie - développement économique réunie le 5 décembre 2013 propose au conseil municipal, au vu des dossiers présentés, de fixer les primes comme suit :

- ❖ Mme GILLET Dominique : prime de 1 188 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 4 750,80 euros),
- ❖ Mme BONNE-LABLANCHETAIS Corinne : prime de 1 600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 9 555,10 euros, prime plafonnée à 1 600 euros en application du règlement d'octroi).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **DECIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à Mmes GILLET Dominique et BONNE-LABLANCHETAIS Corinne, pour les montants sus indiqués.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de la commune.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

